

LES ENSEIGNEMENTS DU PILOTE TRAÇABILITÉ DE L'HABILLEMENT



Le projet traçabilité de l'habillement a été mené par le DEFI en collaboration avec les Fédérations du secteur - Alliance du Commerce, Fédération de la Haute Couture et de la Mode, Promincor Lingerie Française, Union Française des Industries Mode & Habillement - et piloté par la société Cose361 dans le cadre du projet traçabilité du Comité Stratégique de Filière Mode & Luxe. Ce pilote a été réalisé grâce au soutien financier du DEFI et de l'ADEME.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

22 solutions ont été étudiées, 8 ont été auditionnées. 2 ont été testées : **Retraced** et **Fairly Made**. Néanmoins, c'est un secteur qui se développe rapidement donc des progrès importants sont en cours.

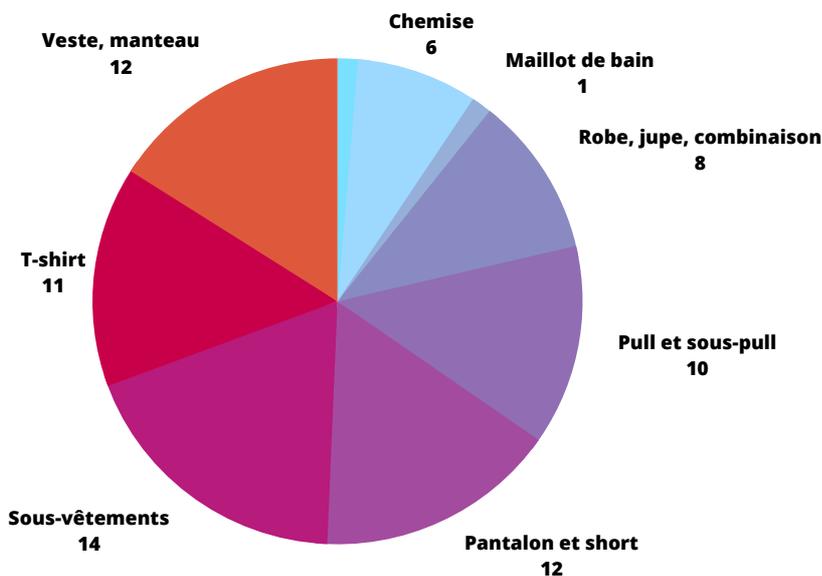
Retraced est une plateforme de traçabilité ascendante ou descendante qui fonctionne comme un réseau social.

Fairly made est une solution de traçabilité ascendante qui facilite le traçage en l'internalisant et en envoyant des « magic links » aux fournisseurs.

Objectifs prioritaires : l'origine géographique jusqu'à la filature, la collecte d'informations requises par l'article 13 de la loi AGEC et la collecte d'autres données environnementales, sans exigence sur le nombre et la typologie de données (certificats, labels, données d'activité, résultats de tests, etc.).



13 entreprises diverses et représentatives de la filière.
Maximum 5 produits chacune. 75 commandes au total.
Typologie des commandes : 24 à façon, 51 produits finis.



L'origine géographique :

- 41% des commandes ont pu être tracées jusqu'à la filature
- 10% jusqu'à la fibre
- 29% jusqu'au tissage
- 20% uniquement au niveau de l'assemblage.

Les éléments de la loi AGECE : 75% des commandes ont pu être tracées sur les 3 étapes requises par l'article 13 de la loi AGECE. Dans 100% des cas, il a été possible de collecter l'information fournie par les sous-traitants sur la présence ou non de matière recyclée de façon déclarative ou grâce à des certifications. ATTENTION, il n'y a pas à ce stade de vérification automatique des certifications.

L'information sur la présence de fibres synthétiques a été collectée pour 95 % des commandes tracées. Celle sur les substances dangereuses l'a été pour 14 % des commandes tracées (certification Oeko-Tex par exemple).

Les causes principales de blocage :

- Nombre de fournisseurs de matières ou de traders n'ont souhaité donner des informations sur leurs sous-traitants.
- Manque de temps, sur sollicitation
- Absence d'outils informatisés
- Le problème des petites quantités

A noter : un test a été fait pour l'upcycling, non concluant à cause de l'absence de traçabilité physique.

Un résultat global : il est plus facile de remonter la chaîne de valeur quand le vêtement est réalisé en grand import.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES



Pas de solution parfaite alors même que le périmètre était modeste. Mais, les solutions évoluent rapidement.

Il y a encore peu de solutions dédiées à la mode et il n'existe pas aujourd'hui de solution complète de traçabilité pour notre filière. Il convient d'être méfiant vis-à-vis de celles qui affirmeraient le contraire.

La traçabilité est indispensable pour permettre aux marques de piloter leur impact environnemental et pour répondre aux exigences d'une réglementation changeante qui se renforce. Mais les solutions ne sont pas prêtes.

L'article 13 de la loi AGEC prévoit la mise à disposition d'une fiche produit comportant 6 éléments : matière recyclée / recyclabilité / substances dangereuses / traçabilité / relargage microfibres / primes et pénalités des éco-modulations.

Ces dispositions entrent en vigueur par palier d'entreprise et sont applicables depuis le 1er janvier 2023 pour les entreprises ayant un CA annuel supérieur à 50 Ms d'euros et mettant sur le marché au moins 25 000 unités par an.

Les entreprises peuvent par ailleurs souhaiter d'autres indicateurs, dans la perspective du futur affichage environnemental comme dans le cadre du devoir de vigilance ou de leur politique RSE globale : consommation de ressources, durabilité physique, conditions de travail, etc.

Des freins (encore) structurels.

- La très grande complexité de la chaîne. 7 grandes étapes auxquelles il faut ajouter des étapes complémentaires avec tous les composants.
- Pas de standardisation des données : des travaux en cours avec l'UNECE et GSI, mais aujourd'hui, le travail n'est pas abouti. D'où la difficulté d'avoir des solutions génériques inter-opérables.
- La difficulté objective de vérifier les données, d'avoir des éléments de preuves. Aujourd'hui, sauf exception, la vérification des allégations reste très faible.

Des sous-traitants globalement non préparés à fournir des données :

- Soumis à des demandes multiples, sous des formats différents. Le manque de standardisation des données renforce considérablement la complexité.
- Parfois non équipés pour traiter des données, pas nécessairement d'outils digitalisés. Un nombre non négligeable travaille uniquement avec des documents papiers.
- Parfois inquiets sur la confidentialité. Un nombre significatif ne souhaite pas communiquer des informations précises sur leurs sous-traitants. A noter qu'aujourd'hui, la loi AGEC n'impose pas d'informations précises par société, uniquement l'origine géographique.
- Surtout pour des petites quantités

Dans un tel contexte, le relationnel entre marques et fournisseurs est fondamental : plus une relation avec les sous-traitants est ancienne, meilleur est l'indice de traçabilité.

Un vrai sujet d'organisation chez les marques elles-mêmes.

- Un problème de structuration des informations internes de la marque. Il s'est avéré que les informations de base que devaient fournir les entreprises pilotes ont été difficiles à collecter : références produits, nomenclatures, commandes correspondantes.
- L'organisation pas toujours clarifiée, notamment pour le circuit des achats.
- La traçabilité encore un sujet largement méconnu, manque de personnes formées, manque de visibilité de l'équipe projet.

Un travail important reste encore à réaliser. Le DEFI va lancer des travaux complémentaires sur les sujets suivants :

- **Standardisation** : définir les données clés à tracer
- **Interopérabilité** : cartographier les systèmes d'information des entreprises et la structuration de leurs données avec un expert de la *supply-chain*
- **Solutions** : cartographier les systèmes existants et interroger les marques qui les utilisent.

Pour participer à ces actions ou pour être tenu informé de leur lancement, n'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux sociaux ou à envoyer un mail à defi@defimode.org.

CONSEILS POUR LES ENTREPRISES



Malgré cette situation, que peuvent faire les entreprises ?

Définir le périmètre de la traçabilité.

Le périmètre de la traçabilité peut être vaste :

- Diminuer l'impact environnemental des opérations internes de l'entreprise
- Répondre aux exigences réglementaires. A ce jour la loi AGEC, mais bientôt aussi les exigences liées à l'affichage environnemental.

Il est nécessaire de clarifier vos besoins : impossible de tout embrasser. Il faut faire un choix. Sans doute :

- Quelques données clés pour l'entreprise par rapport à son objectif environnemental.
- Les informations clés de la loi AGEC.

Un travail interne préalable

Un travail interne préalable permet de gagner du temps en clarifiant l'organisation et la structuration internes des données. Il s'agit d'organiser en un seul lieu les données dont on a besoin pour interroger ses sous-traitants.

- Si taille suffisante : idéalement un ERP.
- Au moins une personne en interne formée aux exigences de la traçabilité.
- Une équipe traçabilité visible, avec du pouvoir et dont la mission a été expliquée en interne de l'entreprise.

Choisir, collaborer avec ses sous-traitants

Comme il a été indiqué, les sous-traitants sont encore largement non préparés et souvent confrontés à des demandes multiples et contradictoires.

Dans ces conditions, il convient de :

- Connaître ses sous-traitants.
- Avoir une relation partenariale avec eux qui s'inscrit dans la durée.
- Choisir ses sous-traitants en intégrant dans la décision leur disponibilité à fournir des données pour eux-mêmes et idéalement au moins pour leur rang inférieur. S'assurer d'un minimum d'outils numériques.
- Favoriser les sous-traitants qui ont des labels et des certifications. Notamment les labels et certifications qui assurent la vérification par des tiers et idéalement les labels qui permettent de vérifier la véracité des allégations.

Il est important d'échanger et d'embarquer ses sous-traitants le plus tôt possible, bien en amont de la mise en place d'une solution de traçabilité. Il est également important de leur expliquer le contexte réglementaire français et de leur expliquer ses objectifs prioritaires en matière de RSE. Dans cette démarche, il conviendra aussi de vérifier leur sensibilité à la question de la confidentialité des données.

Comment choisir une solution de traçabilité ?

Question délicate car il n'existe pas de solution encore idéale. Mais, les offres évoluent et de nouvelles propositions arrivent sur le marché.

→ **Ecarter les solutions qui vous promettent d'être capables de tout faire. Aujourd'hui, c'est inexact.**

→ **Vérifier l'expérience de la solution dans la filière mode. Si une solution ne connaît pas notre secteur, elle ne sera pas en mesure de faire face à la complexité de la chaîne et des situations.**

- Notamment, il est important qu'elle puisse être capable d'aller jusqu'à la fibre, même si tous les modules ne sont pas activés à court terme :
 - ▶ Finition pièce finale
 - ▶ Confection - Assemblage
 - ▶ Finition étoffe : teinture, impression, ennoblissement
 - ▶ Tissage/Tricotage
 - ▶ Traitement fil
 - ▶ Filature
 - ▶ Production fibre
- Tout type de produit.
- Toute nature de matière et d'accessoires.

→ **Sélectionner une solution qui peut facilement intégrer des nouvelles données, tant pour les besoins internes des entreprises que pour répondre à la réglementation.**

→ **Choisir une solution qui a prévu de s'adapter et d'intégrer :**

- Les évolutions de la réglementation.
- Les définitions standardisées quand elles existeront : notamment en fonction des travaux de l'UNECE et de GSI.
- A ce propos, vérifier le coût des mises à jour.

→ **Contrôler le module de données sur plusieurs dimensions :**

- Une solution automatisée de collecte de données auprès des différents acteurs de la chaîne.
- A noter qu'il est préférable que chaque acteur rentre les données qui le concernent directement dans le système.
- La capacité à intégrer des données venant d'ERP.
- Des interfaces *user-friendly*.
- L'acceptation de données sous tous les formats.

→ **S'assurer de l'existence d'un module de cohérence de données et quand cela est possible, d'une vérification de la véracité des allégations (possible pour certains labels comme Oekotex).**

→ **Opter pour un système multilingues.**

→ **Vérifier comment est traitée la question de la confidentialité des données.**

→ **Préférer une solution susceptible de fournir un accompagnement des fournisseurs.**

→ **Evaluer l'adéquation des tableaux de bord et leur « customisation » en fonction de ses besoins :**

- Conformité par rapport à la réglementation
- Information par rapport aux objectifs internes de l'entreprise

→ **Ecarter les solutions dont les tableaux de bord sont figés.**

→ **In fine, le prix.**

